

## Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse

Autre appellation : CEPJ

### Définition et spécificités du métier :

Les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse sont des fonctionnaires de catégorie A. Leurs missions peuvent être regroupées dans les domaines d'intervention suivants : la formation, le conseil et l'expertise, l'expérimentation et la recherche. Ils contribuent à la mise en œuvre de la politique de l'État visant à favoriser l'autonomie des jeunes, à soutenir le dynamisme et le développement de la vie associative et à développer l'accès du plus grand nombre à l'éducation non formelle et à la formation tout au long de la vie.



Pour mener à bien les missions qui leur sont confiées, les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse s'appuient sur des compétences techniques et pédagogiques et sur leurs capacités d'analyse des besoins sociaux et culturels des publics concernés par leur intervention, notamment les jeunes. Ils mobilisent à cet effet leur connaissance des réseaux de partenariat, principalement les associations et les collectivités territoriales.

### Qualités requises :

Méthode, sens relationnel

### Principaux débouchés :

Services déconcentrés régionaux ou départementaux relevant du Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative

### Formations menant à l'emploi :

Diplôme de niveau 1 + concours de CEPJ

Pour plus de renseignements, contactez [l'association Profession Sport & Loisirs](#) la plus proche de chez vous.